



APPEL À CANDIDATURE 2024

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 15 mai 2024 à 14h

Révélation Livre jeunesse

La Révélation Livre jeunesse de l'ADAGP, créée en partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, valorise le travail des créateurs émergents et auteurs de la scène française.

L'artiste lauréat recevra 5 000 € et bénéficiera également d'un texte critique ainsi que d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP.

Quels sont les critères de sélection ?

Cette Révélation s'adresse aux auteurs-illustrateurs et autrices-illustratrices jeunesse. Un comité de présélection composé de professionnels du livre et coordonné par la Charte sélectionnera 15 albums dont les auteurs répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- **Être un auteur qui a réalisé le texte et les illustrations de l'album ;**
- **Être un artiste de la scène française** (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans, ou de nationalité française vivant à l'étranger) ;
- **Avoir publié à compte d'éditeur 3 albums jeunesse maximum, dont au moins un entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024.** C'est ce dernier livre qui concourt pour la Révélation Livre jeunesse. Les livres BD jeunesse et documentaires jeunesse ne sont pas éligibles.

À l'issue de la présélection, un jury composé d'artistes, de journalistes et de professionnels, désignera le lauréat.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Le candidat doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- **Un CV** détaillant le parcours de l'artiste (2 pages maximum). Merci de ne faire apparaître aucune coordonnée personnelle dans le CV (adresse postale, courriel, n° de téléphone) ;

- **Une bibliographie** (2 pages maximum) ;
- **Le PDF du livre** (50 Mo maximum), **et dans le cas où le livre est imprimé**, il sera également à envoyer à : La Charte des auteurs et illustrateurs, à l'attention d'Emmanuelle Leroyer, 12 passage Turquetil, 75011 Paris ;
- **Une attestation sur l'honneur** signée par l'artiste (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Calendrier de l'appel à candidature

- **Lancement de l'appel à candidature** : 27 mars 2024
- **Date limite d'envoi des dossiers** : 15 mai 2024 à 14h
- **Annnonce de la présélection** : mi-juin 2024
- **Réunion du jury et annonce du lauréat** : fin juin 2024
- **Présentation sur les cimaises de l'ADAGP** : au courant de l'année 2025

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=72&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : projets@la-charte.fr

À propos

L'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 53 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

www.adagp.fr

La Charte

Forte de ses 1 400 adhérent·es, la Charte fait entendre sa voix auprès des institutions publiques sous la forme de prises de positions claires, de recommandations tarifaires ou encore d'actions « coup de poing ».

Elle vise à assurer la promotion de la littérature jeunesse à travers ses actions culturelles.

Le premier rôle de la Charte est de veiller à la défense des droits et du statut des auteur·rices et illustrateur·rices jeunesse. Elle les représente auprès des pouvoirs publics pour s'exprimer en leur nom lors des réformes, mène des luttes sociales pour améliorer leurs conditions de travail et de rémunération, les informe sur leurs droits (brochures, tables rondes) et les aide concrètement (aide juridique gratuite). À travers la Révélation Jeunesse, en partenariat avec l'ADAGP, la Charte repère et accompagne des artistes émergents.

www.la-charte.fr